

HONORAIRES AGENCE au 1^{er} Janvier 2026 8.5% TVA applicable dans les DROM

Honoraires TTC à la charge du Vendeur

Transactions sur immeubles

PRIX DE VENTE DE.....0 à 50 000 €	FORFAIT 5 000€ TTC
PRIX DE VENTE DE.....50 001 à 100 000 €	FORFAIT 10 000€ TTC
PRIX DE VENTE DE.....100 001 à 200 000 €	9% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....200 001 à 300 000 €	8% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....300 001 à 400 000 €	7% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....400 001 € à 500 000 €	6% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....500 001€ et plus	5% TTC DU PRIX DE VENTE

- TRANSACTIONS SUR TERRAINS.....10% TTC DU PRIX DE VENTE

“En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l’agence ayant reçu le mandat initial”

- Avis de valeur transaction.....250€ TTC
- Attestation de valeur locative..... 200€ TTC
- Honoraires rédactions d’actes à la charge de l’acquéreur..... 350€ TTC

Honoraires en vigueur au 1er Janvier 2026 révisable annuellement dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Notre agence : L'ADRESSE GUADELOUPE
ZI Jarry, 51 rue Henri Becquerel, Immeuble COCO
97122 BAIE MAHAULT